



ACCORD ENTRE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE LIÉES

- Ce formulaire doit être utilisé, pour les années d'imposition 1992 et suivantes, par des compagnies d'assurance-vie liées qui doivent payer l'impôt supplémentaire temporaire de la partie VI, pour répartir l'exemption de capital entre les membres du groupe lié.
- Une compagnie d'assurance-vie qui exploite une entreprise au Canada à quelque moment d'une année d'imposition et qui, à la fin de l'année, est liée à une autre compagnie d'assurance-vie exploitant une entreprise au Canada peut produire cet accord.
- Si aucun accord n'est produit, le Ministre peut en exiger un. Si la compagnie ne le produit pas dans les 30 jours de la demande, le Ministre peut répartir l'exemption de capital entre les membres du groupe lié.
- Le paragraphe 190.16(1) prévoit que si aucun accord n'est produit et si le Ministre ne répartit pas l'exemption de capital entre les membres du groupe lié, ceux-ci n'ont droit à aucune exemption de capital pour l'année d'imposition en question.
- Lorsqu'une société a plus d'une année d'imposition se terminant dans la même année civile et qu'elle est liée, dans plus d'une de ces années d'imposition, à une autre société qui a une année d'imposition se terminant dans cette année civile, l'exemption de capital de la première société, pour chacune de ces années d'imposition à la fin desquelles elle est liée à l'autre société, est égale à son exemption de capital pour la première de ces années d'imposition.
- Une copie de l'accord dûment rempli doit être produite avec le formulaire T2044 par chaque membre du groupe lié qui doit payer l'impôt supplémentaire de la partie VI.
- S'il n'y a pas suffisamment d'espace, joindre des annexes renfermant les détails ci-dessous.

Est-ce un ACCORD MODIFIÉ? Oui Non Dans l'affirmative, joindre une copie de l'accord précédent.

ACCORD

REMARQUE : Cet accord doit renfermer tous les renseignements indiqués ci-dessous pour tous les membres du groupe lié, y compris les membres auxquels aucun montant d'exemption de capital n'est attribué pour l'année.

PAR LA PRÉSENTE, NOUS CONVENONS, en ce jour du _____ 19 _____, que l'exemption de capital, montant O de la page 4 du formulaire T2044, doit être réparti de la façon indiquée ci-après pour l'année d'imposition 19 _____.

Nom de toutes les compagnies qui sont membres du groupe lié	Numéro de compte/ Numéro d'entreprise	Répartition de l'exemption de capital pour l'année	Signature d'un agent autorisé
		\$	
TOTAL (ne doit pas dépasser l'exemption de capital, montant 34 de la page 4 du formulaire T2044)		\$	

ATTESTATION

Je, _____, déclare par la présente que la répartition ci-dessus de l'exemption de capital a été faite avec l'accord de toutes les compagnies membres du groupe lié, et qu'une copie de cet accord a été fournie à chacune des compagnies.

_____ _____ _____
Date Signature de la personne autorisée Titre ou fonction